

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL589

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 39

A l'alinéa 16, après le mot :

« électroniques »,

insérer les mots :

« ouverts au public »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision